

COMMUNE DE SATILLIEU**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**
DU VENDREDI 6 JUIN 2014

- **PRESENTS :** M. GIRAUD – Mme VERCASSON – MM GRANGE –
AUTERNAUD – CIBAUD – DUMONT – REYNAUD –
SCHWOB – SERVANTON
Mmes BAYLE – CHANTEPY – DESAINT – FOMBONNE –
GAY – GIRAUD S - OLAGNON – SONIER
- **ABSENTS EXCUSES :** M. J. PILI – pouvoir à M. S. GRANGE
M. F. DELAVIS – pouvoir à M. J. SCHWOB
- **SECRETAIRE DE SEANCE :** Monsieur Frédéric CIBAUD



Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance en soumettant à l'assemblée le procès verbal de la précédente réunion en date du Samedi 26 Avril 2014. Il est approuvé à l'unanimité ; l'ordre du jour est ensuite abordé.



Au préalable, Monsieur le Maire adresse ses félicitations à Monsieur Daniel ALLARD qui vient de se voir décerner la médaille militaire. Ses félicitations vont aussi à Monsieur Emmanuel DUVERT qui a été promu au grade de Capitaine des Sapeurs-pompiers volontaires. Enfin, il souhaite la bienvenue à Monsieur Gilbert COMTE qui vient d'ouvrir un magasin « VIVAL » dans le local de l'ancien magasin CASINO.



► **REPARTITION DES FONCTIONS ENTRE LE MAIRE ET LES ADJOINTS AU MAIRE**

Monsieur le Maire avise le Conseil de la nécessité d'établir une répartition précise des fonctions, des tâches et des responsabilités entre le Maire et les Adjointes au Maire. A l'issue d'une réunion de la Municipalité (Maire et trois adjoints) qui s'est tenue en Mairie le Mercredi 21 Mai 2014, une liste complète des compétences a été élaborée :

A) – LE MAIRE

- ♦ Responsable de l'engagement des dépenses
- ♦ Responsable de la police générale (sécurité, salubrité etc)
- ♦ Responsable de l'état-civil
- ♦ Responsable de l'urbanisme (PLU – CU – Permis – Prémption)
- ♦ Responsable de la réglementation de la circulation et du stationnement
- ♦ Elabore l'ordre du jour du Conseil Municipal
- ♦ Préside les réunions du Conseil Municipal
- ♦ Prépare les budgets de la commune
- ♦ Etude des projets et travaux neufs
- ♦ Etablit la programmation des grands projets
- ♦ Préside les commissions municipales
- ♦ Prépare les dossiers de subventions
- ♦ Assure le suivi administratif de tous les dossiers
- ♦ Responsable du personnel administratif
- ♦ Assure la gestion générale du patrimoine
- ♦ Procède aux acquisitions immobilières et foncières
- ♦ Autorise les achats de matériel, fournitures et équipements divers
- ♦ Assure une permanence hebdomadaire en Mairie
- ♦ Représente la commune dans toutes les cérémonies officielles
- ♦ Célèbre les mariages
- ♦ Etude des travaux d'extensions des réseaux d'eau, d'assainissement, d'éclairage public
- ♦ Etude des travaux d'équipements liés à l'urbanisation des terrains constructibles
- ♦ Assiste à toutes les réunions de chantiers
- ♦ Assure le suivi des travaux neufs et d'entretien des bâtiments
- ♦ Responsable du cimetière et des opérations funéraires
- ♦ Responsable des relais de télévision
- ♦ Responsable de la station de téléphonie mobile
- ♦ Responsable du réseau EDF et de France-Télécom
- ♦ Responsable de l'organigramme des clés des bâtiments et terrains communaux
- ♦ Assure la liaison avec ERDF, France Télécom, les opérateurs de téléphonie mobile, la SAUR et TDF pour tous les problèmes de réseaux

B) – LA PREMIERE ADJOINTE

- ♦ Participe à l'élaboration de l'ordre du jour du Conseil Municipal

- ♦ Participe à la préparation des budgets de la commune
- ♦ Participe à l'étude et à la programmation des grands projets
- ♦ Participe à la gestion générale du patrimoine
- ♦ Participe au recrutement du personnel
- ♦ Participe à l'étude des projets et travaux neufs
- ♦ Préside le Conseil d'Administration du C.C.A.S.
- ♦ Préside la Commission des Affaires Scolaires
- ♦ Responsable du personnel de service et des écoles
- ♦ Participe à toutes les commissions municipales
- ♦ Préside la commission des affaires culturelles et de l'animation touristique
- ♦ Responsable de l'organisation et de la programmation de toutes les manifestations culturelles ainsi que des animations touristiques
- ♦ Assure la liaison municipale avec tous les établissements scolaires
- ♦ Responsable du Bureau d'Accueil Touristique
- ♦ Chargée des problèmes de logement
- ♦ Responsable de l'information et de la communication
- ♦ Responsable de la politique sociale, touristique et culturelle
- ♦ Assure la liaison municipale avec les commerçants et les artisans
- ♦ Assure une permanence hebdomadaire en Mairie
- ♦ Représente la commune dans toutes les Assemblées Générales des associations
- ♦ Représente le Maire empêché dans toutes les cérémonies et sorties officielles
- ♦ Célèbre les mariages

B) – LE DEUXIEME ADJOINT

- ♦ Participe à l'étude et à la programmation des grands projets
- ♦ Participe à l'étude des projets et travaux neufs
- ♦ Participe à la gestion générale du patrimoine
- ♦ Responsable du réseau d'éclairage public
- ♦ Responsable de la sécurité des bâtiments
- ♦ Assure le suivi de la vérification des extincteurs
- ♦ Assure le suivi de la vérification des installations électriques des bâtiments
- ♦ Assure le suivi énergétique de tous les bâtiments
- ♦ Responsable des commandes et du matériel communal pour les fêtes et les cérémonies
- ♦ Responsable de la vogue, des foires et marchés, de toutes les festivités publiques et sportives
- ♦ Responsable de l'opération brioches de l'ADAPEI
- ♦ Responsable du calendrier d'occupation de la salle des fêtes et des salles communales mises à disposition des associations
- ♦ Coordonne et prépare le calendrier d'occupation des salles communales
- ♦ Responsable du plan d'eau et du terrain de camping
- ♦ Responsable du nettoyage du plan d'eau
- ♦ Organise toutes les fêtes et cérémonies officielles municipales
- ♦ Chargé de l'application de la réglementation de la vogue

- ♦ Assure l'achat des cadeaux, gerbes, médailles et plaques pour tous les évènements personnels survenant aux élus et au personnel communal (remises de médailles, départs en retraite, mariage, naissance, décès etc...)
- ♦ Assure le recrutement du surveillant de baignade
- ♦ Assure la liaison municipale avec toutes les associations de la commune
- ♦ Préside le jury communal des maisons fleuries
- ♦ Responsable des illuminations du village
- ♦ Célèbre les mariages
- ♦ Représente la commune dans toutes les assemblées générales des associations
- ♦ Représente le Maire empêché dans toutes les cérémonies officielles
- ♦ Responsable du fonctionnement du local des jeunes
- ♦ Responsable de la location de la salle des fêtes
- ♦ Responsable du prêt du matériel des fêtes
- ♦ Responsable des coffrets électriques des fêtes et des foires et marchés de la Place de la Faurie
- ♦ Participe à toutes les commissions municipales
- ♦ Préside la commission municipale des fêtes et cérémonies

C) – LE TROISIEME ADJOINT

- ♦ Participe à l'étude et à la programmation des grands projets
- ♦ Participe à l'étude des projets et travaux neufs
- ♦ Participe à la gestion générale du patrimoine
- ♦ Responsable du réseau d'eau potable
- ♦ Responsable de la station d'épuration
- ♦ Responsable du réseau d'assainissement
- ♦ Responsable des trois stations de relevage
- ♦ Chargé des problèmes d'environnement
- ♦ Responsable de la voirie départementale
- ♦ Responsable de la voirie communale
- ♦ Responsable du prêt du matériel de voirie
- ♦ Responsable de la gestion et de l'entretien des cours d'eau
- ♦ Etablit le programme de goudronnage des chemins
- ♦ Participe au recrutement des employés de voirie
- ♦ Responsable des agents du service de voirie
- ♦ Etablit chaque année la liste du matériel de voirie à acquérir ou à remplacer
- ♦ Responsable du matériel du service de voirie
- ♦ Responsable de l'entretien de tous les espaces verts
- ♦ Célèbre les mariages
- ♦ Représente le Maire dans toutes les réunions techniques concernant les travaux de voirie

Après délibération, le Conseil entérine la répartition des fonctions entre le Maire et les Adjointes au Maire qui fera l'objet d'un arrêté municipal exhaustif permettant de délimiter les délégations accordées afin de respecter scrupuleusement la législation en vigueur.

► **DESIGNATION DE DEUX CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que lors de l'installation officielle de l'Assemblée consécutive aux Elections Municipales du samedi 23 mars 2014, il avait été décidé de restreindre le nombre d'Adjoints au Maire à trois personnes. Cependant, afin de dynamiser le développement économique de la commune, Monsieur le Maire propose de désigner deux Conseillers Municipaux Délégués aux affaires économiques qui oeuvreront à ces questions conformément à l'Article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Messieurs Jérôme SCHWOB et Frédéric DELAVIS sont pressentis pour assurer cette fonction

Après délibération et à l'unanimité le Conseil est favorable à cette délégation et il entérine la désignation de Messieurs Jérôme SCHWOB et Frédéric DELAVIS. Il charge Monsieur le Maire d'établir les arrêtés municipaux de délégation ainsi que tous les actes afférents.

► **INDEMNITE DE FONCTION ALLOUEE AUX CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES**

Monsieur le Maire précise au Conseil qu'en application des dispositions de l'article L 2123-24-1 du code général des collectivités territoriales alinéa III, les conseillers municipaux auxquels le Maire délègue une partie de ses prérogatives peuvent percevoir une indemnité de fonction spécifique, laquelle doit toutefois rester dans le cadre de l'enveloppe budgétaire consacrée au maire et aux adjoints ayant reçu délégation. En aucun cas l'indemnité versée à un conseiller municipal ne peut dépasser l'indemnité maximale susceptible d'être allouée au maire de la commune.

Après délibération, le Conseil décide d'allouer à Messieurs Frédéric DELAVIS et Jérôme SCHWOB, tous deux conseillers municipaux délégués aux affaires économiques, une indemnité de fonction au taux de 6% de l'indice brut 1015, soit 228,09 € versés mensuellement, avec effet au 1^{er} juillet 2014. La dépense correspondante sera imputée au budget général de la commune, section de fonctionnement, compte 6531.

► **COMPOSITION DEFINITIVE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S.)**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que lors de sa réunion en date du Samedi 29 Mars 2014 notre assemblée avait élu Mesdames Marie VERCASSON, Véronique BAYLE, Nathalie FOMBONNE et Arlette GAY, soit quatre conseillères municipales, pour siéger au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune (C.C.A.S.). Etant donné que la représentation des élus est fixée à parité avec les représentants de la Société Civile, les organismes prévus par la loi ont été consultés et ont désigné les personnes appelées à siéger dans cette instance. En conséquence, Monsieur le Maire communique au Conseil la liste définitive des personnes qui la compose :

- **Président** : Monsieur Pierre GIRAUD, Maire
- 1°) – **Les membres élus du Conseil Municipal**
 - Madame Marie VERCASSON, Première Adjointe
 - Madame Véronique BAYLE, Conseillère Municipale
 - Madame Nathalie FOMBONNE, Conseillère Municipale
 - Madame Arlette GAY, Conseillère Municipale
- 2°) – **Les membres des associations participant à des actions de prévention, d'animation et de développement social**
 - a) – Le représentant des associations oeuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions
 - Monsieur Alain BUFFIERE, membre de l'association ACTIVEEMPLOI
 - b) – Le représentant des Associations Familiales désigné sur la proposition de l'UDAF
 - Madame Yvette NICOLAS, membre de l'UDAF
 - c) – Le représentant des associations de retraités et de personnes âgées du Département
 - Monsieur Louis DUVERT, membre de la section locale de l'Union Nationale des Retraités et Personnes Agées de la Commune (U.N.R.P.A.)
 - d) – Le représentant des Associations de Personnes Handicapées du Département
 - Madame Marie-Claude MONNET, Membre de la Section Nord de l'Association Départementale de Parents et Amis de Personnes Handicapées Mentales (ADAPEI)
- Est nommée à titre consultatif : Madame Catherine BILLARD, Assistante Sociale du Canton de Satillieu.

Après délibération, le Conseil avalise la composition du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale qui est conforme à la législation en vigueur. Il donne pouvoir à Monsieur le Maire pour promulguer par arrêté municipal l'installation officielle de cette commission administrative.

► **CONSTITUTION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS**

Monsieur le Maire suggère au Conseil d'établir la liste des personnes qui seront appelées à siéger à la Commission Communale des Impôts Directs conformément à l'Article 1650-1 du Code Général des Impôts. Il est nécessaire de présenter douze personnes dans la liste des commissaires titulaires et douze personnes dans la liste des commissaires suppléants. Néanmoins, c'est Monsieur le Directeur Départemental des Services Fiscaux qui désignera les six commissaires titulaires et les six commissaires suppléants qui intégreront en leur qualité de contribuables, la Commission Communale des Impôts Directs.

Après délibération, le Conseil accepte de proposer les personnes suivantes :

♦ **Commissaires titulaires domiciliés sur la commune :**

Georges REBOULET – Arlette GAY – Annie DEFOUR – Paulette VALLET – Marie-Rose DUMONT – Françoise COLIN – Jean GRAVELEAU – Marie-José MOULY – Jean-Pierre CHATEIGNER – Henri CHANTEPY

♦ **Commissaires titulaires domiciliés hors de la commune :**

René VALLET – Yvon MANDON

♦ **Commissaires suppléants domiciliés sur la commune :**

Marie CABROL – Monique CAILLET – Elisabeth BOUVIER – Bernard DETERNE – Aurélie GRAND – Hélène BRUC – Marie GUILLERME – Joëlle GERY – Jacques BONNET – Monique CELLIER

♦ **Commissaires suppléants domiciliés hors de la commune :**

Catherine VERT – Robert CELETTE

La composition de cette instance sera définitivement officialisée après réponse des services fiscaux, par une délibération future de notre assemblée qui sera chargée d'entériner la composition de cette commission.

► **CREATION D'UNE COMMISSION DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

Monsieur le Maire préconise au Conseil d'instaurer une commission municipale de développement économique qui aurait compétence pour intervenir en matière industrielle, artisanale, commerciale, agricole et touristique, soit tous les domaines qui touchent à l'activité productrice de richesse. Le Maire et les Adjoints en feraient partie, mais cette instance serait essentiellement pilotée et animée par les deux conseillers municipaux délégués aux affaires économiques. Elle serait composée des personnes suivantes :

- ~ Monsieur Pierre GIRAUD, Maire
- ~ Madame Marie VERCASSON, Première Adjointe
- ~ Monsieur Frédéric DELAVIS, Conseiller Municipal Délégué aux Affaires Economiques
- ~ Monsieur Jérôme SCHWOB, Conseiller Municipal Délégué aux Affaires Economiques
- ~ Monsieur Denis REYNAUD, Conseiller Municipal, Vice-Président de la Communauté de Communes du Val d'Ay
- ~ Madame Céline SONIER, Conseillère Municipale.

Après délibération, le Conseil approuve la création d'une commission municipale de développement économique et il avalise la composition de cette nouvelle instance.

► EXTENSION DE PLUSIEURS COMMISSIONS MUNICIPALES A DES PERSONNES NON ELUES

Monsieur le Maire propose au Conseil d'élargir la composition de plusieurs commissions municipales et de l'ouvrir à des personnes de la commune non élues. En fonction du champ d'intervention des différentes instances, les volontaires pourront être invités à y siéger en vertu de leurs compétences et de leur dévouement à la cause publique. Monsieur le Maire énumère la liste des commissions qui pourraient faire l'objet d'une extension ainsi que des habitants de la Commune qui seraient intéressés pour y siéger :

1°) – La Commission des Travaux

- Monsieur Georges REBOULET,

2°) – La Commission des Affaires Scolaires

- Madame Catherine GLAIZAL, Directrice de l'Ecole Primaire Privée St-Jean-Baptiste de la Salle
- Monsieur Maël ASTIER, Directeur de l'Ecole Primaire Publique Jacques Prévert
- Madame Céline SONIER, Pdte du Sou des Ecoles Publiques
- Madame Barbara RIFFARD, Pdte de l'A.P.E.L. Primaire

3°) – La Commission des Fêtes et des Cérémonies

- Madame Paulette VALLET
- Madame Françoise COLIN

4°) – La Commission de développement économique

- Monsieur Gérard BRUC
- Monsieur Alain JULLIAT
- Monsieur Gilbert COMTE
- Monsieur Charly VINCENDON

Après délibération, le Conseil approuve le principe d'ouverture de plusieurs commissions municipales à des personnes non élues ainsi que la liste des volontaires qui y participeront.

► DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT POUR LE DENEIGEMENT DES VOIES COMMUNALES

Monsieur le Maire communique au Conseil le bilan financier des interventions de toute l'équipe du service municipal de déneigement de la voirie communale effectuées à l'occasion des épisodes neigeux de la saison d'hiver 2013/2014. Toutes ces prestations réalisées sur l'ensemble du territoire de la commune ont engendré une dépense totale de 3.478,00 € T.T.C.

Après délibération, le Conseil prend acte de ce compte rendu et il dispose de solliciter la participation du Conseil Général dans le cadre de l'aide à la viabilité hivernale.

► **INSTALLATION D'UN RETROVISEUR AU QUARTIER DE PEYRARD**

Monsieur le Maire fait état au Conseil d'une demande sans cesse renouvelée depuis plusieurs mois des habitants de la cité de Peyrard qui souhaiteraient l'installation d'un rétroviseur sur le mur situé en face du croisement de l'accès à la cité de Peyrard avec la voie Départementale 578A. En effet, depuis que le mur de soutènement de cette route a été reconstruit en bordure des abords de cet ensemble immobilier, il s'avère que le mur garde-corps situé en direction d'ANNONAY à droite de la sortie du quartier de Peyrard empêche une bonne visibilité du transit des véhicules. C'est pourquoi, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de faire installer un miroir qui permettrait de sécuriser l'accès des habitants de Peyrard à la voie Départementale 578A.

~ Les Ets SIGNAUX GIROD peuvent fournir le matériel règlementaire pour un coût de 348,58 € T.T.C.

Après délibération et avis conforme de la Commission Municipale des Travaux, le Conseil donne son accord pour cette dépense qui sera imputée au budget général de la Commune, section investissement, compte 2188.

► **MISE EN CONFORMITE AUX REGLES DE STATIONNEMENT RESERVE**

Monsieur le Maire attire l'attention du Conseil sur le fait que l'ensemble du dispositif concernant le stationnement réservé aux personnes à mobilité réduite sur la commune est à revoir. A cet égard, il y aurait lieu de matérialiser officiellement et selon les normes en vigueur tous les emplacements qui leur sont destinés, à savoir :

A) – ROUTE DE SAINT-FELICIEN

- ◆ Parking Est du cimetière : Deux places
- ◆ Parking du Malpertuis : Une place

B) – ROUTE DE LALOUVESC

- ◆ Place des Gauds : Une place
- ◆ Place du site des Gauds : Une place

C) – ROUTE D'ANNONAY

- ◆ Place de la Faurie : Deux places
- ◆ Gare routière : Une place
- ◆ Parking du Collège : Une place
- ◆ Parking du stade : Deux places

Néanmoins, cette mise en conformité nécessite l'achat de supports et de panneaux règlementaires.

- Les Ets LACROIX ont établi un devis qui s'élève à 1.469,83 € T.T.C

Après délibération et avis conforme de la Commission Municipale des Travaux, le Conseil est favorable à l'engagement de cette dépense qui sera imputée au budget général de la Commune, section investissement, compte 2188.

► **ACHAT DE MATERIEL DE LOISIRS**

Monsieur le Maire évoque au Conseil la nécessité de remplacer des tables de pique-nique de l'aire de loisirs du plan d'eau de Grangeon qui sont dégradées. Par la même occasion, il y aurait lieu d'installer un nouveau banc en bordure du CD 578A au quartier de Peyrard au même emplacement que celui qui avait été détruit par un véhicule ayant quitté la route.

Le coût total de ces équipements s'élève à 1.014,00 € T.T.C, selon le détail suivant :

~	<u>Pour les trois tables de pique nique :</u>	
-	Ets VEDIF; coût :	687,60 €
~	<u>Pour le banc :</u>	
-	Ets VEDIF ; coût :	266,40 €
~	Frais de port ; coût :	<u>60,00 €</u>
	TOTAL	1.014,00 €

Après délibération et avis conforme de la Commission Municipale des Travaux, le Conseil adopte cette dépense qui sera imputée au budget général de la Commune, section investissement, compte 2188.

► **REPLACEMENT D'UN CAMION DU SERVICE DE VOIRIE**

Monsieur le Maire apprend au Conseil que le camion Peugeot Boxer acquis d'occasion en 2007 auprès du parc automobile du Conseil Général, immatriculé 6543 NW 07 a été déclaré hors service à l'occasion de la visite de contrôle technique effectuée le 14 Mars 2014. En conséquence, il serait nécessaire de pourvoir à son remplacement par un véhicule d'occasion.

~Deux garages ont établi un devis sur la base de caractéristiques techniques quasiment équivalentes :

~	Ets ECHINARD ET FAURE ; Coût :	23.500,00 €
~	Ets CAULE ; Coût :	18.500,00 €

Après délibération et avis conforme de la Commission Municipale des Travaux, le Conseil dispose d'acquérir un camion de marque FORD auprès des Ets CAULE de DAVEZIEUX pour un coût de 18.500,00 € T.T.C. Cette dépense sera imputée au budget général de la commune, section investissement, compte 21571.

► TRAVAUX DE RENOVATION DE L'ECOLE PUBLIQUE

Monsieur le Maire attire l'attention du Conseil sur l'état de vétusté des fenêtres et des deux portes d'entrée des deux salles de classe de l'ancien bâtiment de l'Ecole Publique. De plus, il serait opportun de refaire la peinture de la salle maternelle et de repeindre la salle du bâtiment neuf ainsi que le hall d'entrée. Enfin, il serait nécessaire de remplacer les rideaux extérieurs qui équipent les fenêtres par des volets roulants électriques.

Le coût total de cette opération s'élève à 26.780,72 € T.T.C., selon le détail suivant :

~	<u>Remplacement des menuiseries extérieures et pose de volets roulants électriques :</u>	
	- Ets CAZAUX ; Coût :	17.568,00 €
~	<u>Alimentation électrique des volets roulants :</u>	
	- Ets COSTET ; Coût :	1.922,66 €
~	<u>-Plâterie-Peinture des deux salles de classe :</u>	
	- Ets BETTON ; Coût :	<u>7.290,06 €</u>
	TOTAL :	26.780,72 €

Après délibération et avis conforme de la Commission Municipale des Travaux, le Conseil autorise l'engagement de cette dépense qui sera imputée au budget général de la commune, section investissement, compte 2318.

► RECONSTRUCTION D'UN DEUXIEME MUR DE SOUTÈNEMENT RUE DES VIEUX MURS

Monsieur le Maire informe le Conseil du fait que lors, de sa séance en date du Vendredi 7 mars 2014, la précédente assemblée avait approuvé le principe de reconstruction d'un deuxième mur de soutènement Rue des vieux Murs dont le coût avait été estimé à 18.210,00 € H.T. soit 21.779,16 € T.T.C par l'Unité Territoriale de la D.D.T. dans le cadre de l'ATESAT. Consécutivement à cette étude technique, l'entreprise ROUCHIER a établi un devis qui s'élève à 17.709,19 € T.T.C.

Après délibération et avis conforme de la Commission Municipale des Travaux, le Conseil accepte l'engagement de cette dépense qui sera imputée au budget général de la Commune, section investissement, compte 2315.

► REPLACEMENT DU REFRIGERATEUR DE LA CANTINE SCOLAIRE

Monsieur le Maire rend compte au Conseil du fait que le réfrigérateur de la cantine scolaire acheté en 2006 est tombé récemment en panne. Etant donné que le coût de sa réparation équivaut à l'acquisition d'un frigidaire neuf, il propose de le remplacer par un appareil moins important car celui qui est désormais hors service était surdimensionné par rapport aux besoins de l'activité de restauration scolaire.

~ Les Ets SODIS ont établi un devis qui s'élève à 449,00 € T.T.C.

Après délibération, le Conseil approuve l'engagement de cette dépense qui sera imputée au budget général de la Commune, section investissement, compte 2188.

♦ **DIVERS :**

- Monsieur le Maire invite les nouveaux élus à programmer une deuxième visite des bâtiments, des terrains communaux et des espaces publics. Elle aura lieu le Samedi 14 Juin 2014 à 8 H 30. Rendez-vous est pris sur la place de l'Eglise.
- Monsieur le Maire informe le Conseil de la tenue d'une réunion de présentation de l'étude de réhabilitation du terrain de camping. Elle aura lieu le Mercredi 11 Juin de 14 H 30 à 16 H 30 dans les locaux de la Région Rhône-Alpes à Rovaltain. Pour tous les élus intéressés, rendez-vous est pris ce jour-là à 13 heures sur la Place de la Faurie afin d'organiser un co-voiturage. Monsieur le Maire précise à l'assemblée que cette étude réalisée par le Cabinet ALLIANCES de COUDES (Puy-de-Dôme) est entièrement financée par la Région dans le cadre des actions du Syndicat Mixte de l'Ardèche Verte.
- Monsieur le Maire propose aux membres de la commission des travaux de se réunir pour étudier les problèmes de sécurité routière dans le village (indicateur de vitesse, ralentisseur) ainsi que pour le projet d'aménagement de l'aire de jeux du site des Gauds. D'un commun accord, elle est fixée au Mercredi 25 Juin 2014 à 18 Heures en Mairie de SATILLIEU.
- Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une réunion de présentation d'un indicateur de vitesse aura lieu le Mercredi 11 Juin 2014 à 10 H 00 en Mairie. Tous les conseillers intéressés sont invités à y participer.
- Monsieur le Maire apprend au Conseil que la prochaine réunion de l'assemblée aura lieu le Vendredi 20 Juin 2014 à 20 H 30 en Mairie, pour l'élection des délégués municipaux aux élections sénatoriales de Septembre 2014. Il s'agit-là d'une procédure obligatoire prévue par le décret ministériel N° 2014-532 du 26 Mai 2014 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs.

Bonne note est prise de toutes ces dates.



► **La parole est laissée aux Conseillers Municipaux :**

- Monsieur Jérôme SCHWOB suggère de constituer une délégation municipale qui accueillerait officiellement Monsieur Gilbert COMTE, gérant du nouveau magasin VIVAL ainsi que Monsieur Frédéric BRUAS qui vient d'installer son activité de réparateur automobiles au quartier de Japperenard. Cette opération de communication aurait pour objectif de mettre en évidence les acteurs économiques de la commune. Monsieur le Maire approuve cette démarche tout

en laissant le soin aux deux élus chargés des affaires économiques d'organiser cette manifestation de bienvenue.

- Madame Marie VERCASSON informe le Conseil de la tenue de deux permanences en Mairie par l'Association Familles Rurales de ROIFFIEUX, dans le but de permettre l'inscription des enfants qui souhaitent fréquenter le centre aéré pendant le mois de Juillet.
Elles auront lieu le Samedi 14 Juin de 9 H 30 à 11 H 30 et le Mercredi 18 Juin de 18 H 15 à 19 H 15. Le programme va être prochainement diffusé dans les écoles et les commerces, néanmoins les familles peuvent aussi s'inscrire à ROIFFIEUX. Enfin, le centre aéré de ROIFFIEUX est ouvert sans interruption tous les mardis et les jeudis de 12 heures à 16 heures.
- Madame Marie VERCASSON précise que la mise en place des rythmes scolaires se fera dès la prochaine rentrée scolaire sous forme d'une garderie organisée de 13 H 30 à 14 H 15, soit 45 minutes par jour. En effet, l'inspection académique ayant refusé qu'ils soient organisés en deux fois 1 heure 30 ou sur une demi-journée, il n'a pas été possible d'intégrer l'emploi du temps proposé au niveau des écoles du canton par l'AFR de ROIFFIEUX.

Bonne note est prise de ces informations.



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.

